

Vignette sur l'Antenne de médiation à Genève

Cet exemple illustre l'articulation entre la médiation pénale auprès des mineurs et le travail de soutien à la parentalité proposé à l'Antenne de médiation et de prévention avec des mineurs (AMPM).

Dans cette situation, deux jeunes garçons de 14 ans sont impliqués, José et Yvan. Ils habitent le même quartier et fréquentent la même école. L'un est originaire d'Amérique du Sud, l'autre du sud de l'Europe. Ils parlent la même langue maternelle.

Yvan a fait des menaces de morts à José via internet et l'a agressé à deux reprises, avec sa bande de copains pour le racketter. Décision est prise par les parents de José de déposer plainte à la police. Suite au dépôt de plainte, le juge propose une médiation et le dossier est transmis à l'AMPM.

Lorsque nous rencontrons pour la première fois Yvan et son père, nous ressentons une très forte tension entre eux. Yvan raconte ce qu'il s'est passé. Il a la tête baissée. Il finit par dire qu'il voulait se sentir fort en agissant ainsi et prouver à sa bande de copain qu'il pouvait «être le boss». Sa version correspond aux informations contenues dans le dossier transmis par le Tribunal. Son père lui coupe souvent la parole, il a besoin de s'exprimer et de se justifier. Le père montre de la colère et de la tristesse. Les larmes aux yeux, il nous explique qu'il a honte des agissements de son fils et que ceux-ci ne correspondent pas aux valeurs éducatives qu'il a voulu lui transmettre. Les événements se sont déroulés pendant son absence. Le père étant reparti deux mois dans son pays d'origine. Son fils était pendant ce temps-là sous la garde de sa belle-mère. Yvan vit aussi une situation de famille difficile. Il n'a plus de contact avec sa mère, restée au pays, et qui lui manque. Lorsque l'on aborde la question, Yvan montre de la tristesse et se renferme. A la fin de l'entretien, nous esquissons une hypothèse entre le manque affectif d'Yvan et son envie de posséder des objets de valeur. Cette hypothèse semble toucher le père et le fils. Nous leur proposons de réfléchir à cette question et, si nécessaire, de demander de l'aide à un thérapeute.

L'entretien suivant, nous recevons José qui a subi les menaces et les coups. Il est accompagné de sa mère. Il a une attitude de retrait et se montre très passif. Durant tout l'entretien, José sera vautré sur la table, il aura de la difficulté à parler et nous devons le soutenir pour qu'il puisse un peu s'exprimer. Sa mère quant à elle parle volontiers. Elle nous explique qu'elle n'était pas au courant des menaces sur Facebook et qu'elle n'a pas accès à ce que son fils fait sur internet. Ce qui nous permet d'aborder la question d'internet et des dangers que cela peut représenter en l'absence de contrôle parental. La maman nous explique que dans leur pays d'origine, ça ne se passe pas comme ça. Ils habitaient un petit village où tout le monde se connaissait. La famille est arrivée en Suisse, il y a seulement un an et demi. On sent de l'émotion chez la mère et son fils. José nous dit qu'il ne voulait pas venir en Suisse et qu'il veut retourner dans son pays. «C'est nul ici !» Il a perdu ses amis et ne veut pas s'en faire d'autres. Il est très fâché contre ses parents qui ne lui ont pas laissé d'autre choix. A ses yeux, il est la victime de ce départ non consenti. Sa mère comprend ses difficultés et explique à José pourquoi ils ont fait le choix de quitter leur pays. Ils n'avaient plus de travail et ne parvenaient plus à vivre décemment. Elle parle également de ses propres difficultés. L'éloignement de la famille, le sentiment de solitude et le problème de la langue mal maîtrisée. Il en est de même pour le père qui fait un travail éreintant en Suisse dans l'espoir de leur offrir une vie meilleure. Nous les encourageons à poursuivre leur discussion en famille et nous les invitons à une nouvelle rencontre avec le père.

La semaine suivante, nous les revoyons. Ils ont repris la discussion. Les parents réaffirment, devant José, leur décision de vivre en Suisse. Même si leur fils se met dans des situations difficiles, il est exclu pour eux de rentrer au pays ou de le laisser repartir seul. Ils sont ses parents, il est mineur et doit s'adapter à leur décision de vie. Les parents se disent prêt à l'aider à s'intégrer et acceptent de l'inscrire dans un club de sport pour répondre au moins à l'une de ses envies.

Ce discours, même s'il ne correspond pas aux désirs de José, semble le contenir et le rassurer. A la fin de l'entretien, nous revenons au litige qui l'oppose à Yvan. Les deux jeunes sont d'accord sur les faits. José et ses parents acceptent une rencontre de médiation avec Yvan et son père.

* * * * *

Lorsque nous revoyons Yvan et son père, un mois et demi s'est écoulé. Ils sont métamorphosés. Yvan est souriant, épanoui, se tient droit et nous regarde en face. Le père a un immense sourire. Nous sommes surpris et touchés par la sérénité qu'ils dégagent. Ils nous expliquent qu'ils ont beaucoup discuté et que des mesures ont été prises. Yvan et son père ont entrepris une démarche thérapeutique ensemble. Yvan a pris conscience qu'il était «l'heure de changer», il n'a plus de relation avec la bande. Il reste plus volontiers à la maison et partage des moments en famille. Nous apprenons également qu'Yvan partira avec son père dans son pays d'origine durant les vacances, il est ravi.

* * * * *

Lors de l'entretien de médiation, nous accueillons Yvan et son père, José et ses parents. Nous rappelons les principes de base de la médiation. Nous demandons à José de raconter les faits. Yvan est d'accord avec les événements ainsi décrits. Il parle de sa prise de conscience face à la gravité de ses actes et des conséquences qu'ils ont entraînées. Il présente des excuses et s'engage à ne plus recommencer.

Le père d'Yvan explique qu'il a repris les choses en mains et montre que cette affaire n'a pas été traitée à la légère dans la famille. Il informe également les parents de José qu'ils ont entrepris, ensemble, une démarche thérapeutique qui les aide beaucoup. Nous demandons ensuite aux jeunes comment ils se projettent dans leur relation future? José explique qu'il a compris que sa colère d'avoir quitté son pays d'origine le mettait en difficulté pour se faire des amis. Il dit que, maintenant qu'il sait qu'il va rester en Suisse, il veut bien essayer de nouer de relations d'amitié. Les deux se disent d'accord pour redevenir copains et essayer de faire du basket ensemble. Enfin, en cas de futures tensions, ils affirment qu'ils en discuteront entre eux, avec leurs parents ou avec les personnes ressources de l'école. Les parents de José sont rassurés et acceptent de retirer leur plainte.

Sur cette base nous proposons la rédaction d'un accord qui sera accepté par les deux familles et que nous avons pu renvoyer au juge après signature.

Jean-Daniel Millet, Alexandre Balmer, médiateurs AMPM ASTURAL